

Blandine Vue / Contribution EP Bonnacourt – Chauffourt / Boralex juin 2023

Analyse des réponses de Boralex à l'avis MRAE.

Analyse incidence natura 2000, les données de leur dossier !

Analyse partielle de l'étude de dangers

Page 11,

Milan, Boralex oublie de citer son parc Du Haut de Conge (couramment appelé Dampierre), proche de 5 km du projet, avec de nb mortalités officielles de milan royal ! 4 au moins. Voir pj dossier milans et dossier principal.

Mares Znieff, Boralex ne cite que 2 espèces végétales, pas les espèces animales bien plus sensibles ! Notamment de nombreux amphibiens bénéficiant d'une haute protection le triton crêté bénéficiant de la plus haute protection, mais également le triton palmé, le triton alpestre et le triton ponctué. On rencontre également dans ces mares, des grenouilles rousses, grenouilles vertes et crapauds communs. Source étude OFB 2015, Cyndi Moll, rapport de stage de licence + site officiel ZNIEFF.

Tous les amphibiens sont extrêmement sensibles aux différences de pression qui font exploser leurs branchies. La présence d'éoliennes avec leurs infrasons au passage des pales devant le mat, et vibrations du mât au sol est totalement incompatible avec la présence de ses espèces bénéficiant des plus hautes protections. Il en va de même pour les chauves-souris.

En outre les organismes environnementaux soulignent les risques de chute d'animaux dans les trous lors du creusement des fondations, ainsi que les écrasements par les engins lors des chantiers. La présence importante d'amphibiens protégés sur le site est une source de risques, notamment avec les risques d'ornières et d'eau dans les trous de fondation. (Source conservatoire des sites.)

Les mares de ce secteur sont également dans un couloir de migrations de papillons. Il m'est arrivé d'en voir.

Page 16, chauves-souris, Boralex est exploitant du site de Haute de Conge où la mortalité des chauves-souris est considérable ! Même si aucune éolienne n'y est à moins de 50 m des lisières ! Ils connaissent d'autant plus les risques que les mortalités à Haut de Conge approchent voire dépassent sans doute le millier de chauves-souris, si on extrapole sur 12 ans d'activité les données des études de courte durée. (Et rappelons-le, ces études sont réalisées dans les périodes de végétation basses, qui ne sont pas celles de forte activité des chauves-souris !)

Page 17 « le milan chasse très loin » (des milieux boisés), faux, pour l'observer au quotidien, je connais son comportement, il s'approche de tout !

Page 24 dossier Natura 2000, fréquentation du milan royal sur le site très importante.

Page 24 dossier natura 2000, atterrante de mauvaise foi, 145 milans royaux comptés sur le site en migration, 64 sur une journée, stationnements et nids reconnus, mais on lance quand même le projet, en accusant la MRAE de ne pas avoir donné son avis plus tôt, quelle mauvaise foi! Les conclusions de l'étude commandée par Boralex suffisaient pour faire abandonner le projet ! Voir le schéma régional en amont !

Page 25 Dossier natura 2000

« 498 cas de collisions sont recensés en Europe (soit 0,8% de la population nicheuse en Europe) dont 398 en Allemagne et seulement 18 en France dans des régions où l'espèce est nicheuse (DÜRR, 2018). Les collisions interviennent essentiellement en période de reproduction (MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, 2018). »

Or les relevés qui sont faits en Haute-Marne par les naturalistes sont suspendus de mai à octobre en raison de la hauteur de la végétation, qui empêche de trouver les animaux morts. (Donnée venant d'une personne qui en réalise). Donc les mortalités officielles des études sont sans aucun doute très en deçà de la réalité, puisqu'elles ne portent pas sur la période de reproduction, qui est la plus sensible. La période d'envol des jeunes n'est pas couverte par ces études. En outre les études locales n'ont été faites qu'une dizaine d'années après la mise en service des parcs, pour ceux qui appartiennent à Boralex dans le secteur et portent sur des périodes très courtes, relevé hebdomadaire pendant quelques mois, les moins fréquentés par les animaux, sur un ou 2 ans. Comment dans ces conditions être certain que réellement aucun milan royal n'a été tué à Is ?

Elles ne prennent pas en compte l'effet domino. Un parent tué, c'est une portée condamnée ! Il est fort probable que les études soient faites un peu plus tôt et plus régulièrement en Allemagne, d'où la divergence des chiffres ! On est un peu dans la même situation qu'avec le nuage de Tchernobyl ! On comprend mal comment les milans de France seraient moins touchés que ceux d'Allemagne !

On ne peut pas se contenter d'attendre des études sur site tardives et lacunaires pour prendre des mesures de protection ! Au Haut de Conge et à Is, Boralex et ses prédécesseurs ont eu 12 ans et 14 de « bonus » à tuer à volonté et en quantité milans et chauves-souris, avant la première mesure de bridage ! Il faut interdire toute implantation sur le site à très haut risque de Bonnacourt / Chauffourt.

Page 25/26 dossier natura 2000, Impact, l'étude cite une étude écossaise de 2009 totalement étrangère aux réalités locales, sans prendre en compte les nouvelles données et notamment les données locales ! Tout simplement parce que ce texte lui est favorable ! Mais tout ce qui a été constaté localement, y compris sur les sites gérés par Boralex, et sur les données issues de la préfecture prouve le contraire. Voir annexe milan.

Le pompon, la conclusion **page 27** natura 2000, alors qu'ils viennent d'affirmer une fréquentation importante du site par le milan à toutes les périodes. Je passe

plusieurs fois par semaine dans ce secteur et j'y vois des milans presque à chaque fois, ils concluent avec les seuls arguments de l'étude écossaise, syllogisme parfait !

Leur conclusion se passe de commentaire !

« Sachant que les populations de Milan royal figurant aux objectifs de conservation des ZPS étudiées concernent des individus nicheurs, et que le projet se situe dans un contexte agricole intensif, il a lieu de considérer que le site présente une attractivité marginale pour l'espèce et ne présente donc qu'un risque biologiquement négligeable. »

Borex sait fort bien que sur son seul site de Haute de Conge proche de 5 km, ce sont 4 milans officiellement tués entre 2011 et 2021. Pour la Haute Marne, 7 mortalités recensées dans les dossiers de la préfecture pour seulement 2020/2021, sans compter celles qui n'apparaissent pas, mais qui sont confirmées par des ornithologues. Plus 5 pour le seul site de Langres Sud sur des relevés très partiel et temporaires de 2015/2016 ! On peut bien se douter que les milans ne se jettent pas dans les pales juste les années d'études, et qu'il faut extrapoler non seulement sur les saisons les plus sensibles qui ne sont pas concernées par les relevés, mais également sur les années qui ne bénéficient pas de relevés !

Ces données auraient dû être introduites au dossier et prises en compte par Borex ! La MRAE insiste d'ailleurs sur ce défaut de prise en compte ! Mais il est plus facile et plus avantageux de radoter sur une vieille étude écossaise favorable, que de prendre en compte la réalité de terrain de la région concernée, quand elle ne joue pas en faveur de l'opérateur !

page 24 incidence Natura 2000; « Les individus en halte migratoire ont été observés en chasse sur la quasi-totalité des milieux ouverts du site. » OK, mais pourquoi les conclusions finales ne prennent-elles en compte que l'étude écossaise et non cette réalité ! C'est vraiment se moquer des services compétents et un manque de respect honteux vis-à-vis de l'administration et des populations que de penser que nous ne serons pas capables de déceler les mensonges (par omission ou non) et les syllogismes !

Fauche, Borex noie le poisson en s'étendant longuement sur la fauche, mais les parcelles concernées et alentour sont toutes en champ !!!!!!! Les autres travaux agricoles (adaptés au contexte !) sont passés à la trappe ! D'ailleurs dans le dossier incidence natura 2000, page 10, il est bien précisé « zone de culture » ! Idem page 22, « absence de prairie »

Page 19 stationnement migratoire, observation de très nombreux milans dans ce secteur, allant de parcelle en parcelle, en période migratoire, stationnement

Dans dossier Natura 2000, page 13 on lit :

« La principale motivation de la ZPS porte sur le Milan royal. Malgré un contexte très favorable en matière d'habitats (mosaïque de petits massifs forestiers, de prairies et de cultures), **l'espèce poursuit sa régression**, avec des causes multifactorielles qui restent à préciser. »

Et curieusement dans la réponse à la MRAE, les effectifs de milan royal sont dits en augmentation sans prendre cette donnée locale en compte ! D'où l'art de choisir ce qui sert son intérêt ! Mais avec l'hécatombe de milans en Haute-Marne, due à l'éolien, qui peut s'étonner qu'ils soient en régression dans notre zone Natura 2000 !

Visibilité depuis Langres

Page , Boralex prend l'argument de l'existence d'autres parcs dans la vue de Langres pour justifier la légitimité de ce dernier. Les parcs Haut de Conge et plateau de Langres sont de construction antérieure à la carte de compatibilité, et Haut de Conge est actuellement exploité par Boralex ! Ce n'est pas parce qu'on l'a fait avant qu'on doit continuer à le faire ! Aucun constructeur automobile ne remet la ceinture de sécurité en question, sous prétexte que de vieux véhicules roulent encore sans !

Faut-il rappeler que la présence de ces ZI éoliennes a coûté le classement au patrimoine mondial de L'UNESCO à la ville ! Les sites en activité sont anciens, on ne peut qu'espérer qu'ils ne seront pas renouvelés et que la ville pourra candidater avec un paysage retrouvé ! Pas avec un vorace sur-ajoutement !

Page24 , à l'arrière plan des relief collinaire, 1- c'est faux, 2- les éoliennes prévues seraient plus de deux fois plus hautes que les collines ! Voir profil altimétrique en pj ! Elles seraient à la fois devant et au-dessus des reliefs !

« L'implantation retenue a été celle qui proposait la meilleure insertion paysagère », ce n'est pas parce que la société Boralex a envie de mettre des éoliennes devant le panorama de la ville de Langres, que c'est à elle de juger ce qui est le moins pire (et non le meilleur), un interdit est un interdit ! Point ! Le panorama de Langres fait partie des interdits. L'argument pour le retrait de 3 éoliennes change en fonction des besoins, lors de la permanence publique, quand il fallait monter la population contre le milan royal, c'était sa présence qui était invoquée, sous prétexte qu'il était juste là où on a enlevé les 3 éoliennes (et pas ailleurs !), et ici, la vue de Langres justifierait ce retrait ! Pourquoi ne pas avouer que la législation des appels d'offre au-delà de 6 machines est la cause réelle, au lieu d'utiliser le fait comme argument douteux à chaque besoin !

Page 25 , Comparer leur photo montage avec la réalité en photos, avec des éoliennes plus petites, Brennes, Poinson.... Sur le montage Boralex, on a l'impression que les machines seraient à peine visibles, malgré une hélice de 122 à 130 m de diamètre, ce qui est totalement faux. Dans le même contexte, des hélices de 90 mètres défigurent le paysage. Ce montage photo, comme tous les autres, est totalement mensonger ! Voir annexe photos 1.

« **Suggestion d'amélioration du belvédère de Segré** », ils oublient sur leur montage visuel de montrer les éoliennes prévues, plus hautes que le site, on se moque des aménagements crétiens, quand un site est détruit ! Et souvent ces aménagements eux-mêmes tuent l'esprit sauvage du site ! On ne veut pas de table d'orientation face à un mur d'éoliennes industrielles, ni de panneau publicitaire pour l'entreprise éolienne renommé « panneau d'information », on veut des paysages préservés ! L'affichage publicitaire est interdit hors agglomération ! (Voir annexe photographies 1.)

Et si ce qu'eux vantent comme une « amélioration », n'était qu'une dégradation pour ceux qui aiment ce site tel qu'il est !!!! Le belvédère n'a pas besoin d'être « amélioré » ; il ne faut juste rien y changer, pas plus en haut qu'en face ! Qui accepterait là-haut le panneau publicitaire d'une enseigne de grande distribution, comme « compensation » de l'installation d'un supermarché de 12 m de haut seulement au pied de la côte ? Le panneau proposé n'est rien de plus qu'un affichage promotionnel pour l'entreprise, et c'est une honte et un manque de respect vis-à-vis du bon sens des habitants et de leur attachement à ce lieu, que de faire passer cela pour de la compensation.

Etude de dangers

Page 10 : Analyse chute de glace, probabilité forte, or l'éolienne E2 serait à grande proximité de l'autoroute ! Boralex met impact faible, mais pas dans le cas d'une chute sur un véhicule roulant sur l'autoroute, ce qu'ils oublient de préciser en mettant le nombre de personnes impactées, c'est cette mobilité à vive allure ! Par ailleurs le risque de projection de glace est largement sous-estimé, notamment en raison de la proximité de l'autoroute ! Voir autre partie du dossier pour cette analyse.

Autoroute

Boralex semble bien silencieux sur la proximité avec l'autoroute et tous les risques que cela induit pour les usagers ; notamment en raison de la grande vitesse à laquelle ils se déplacent sur l'autoroute, la chute d'un bout de pale ou de glace, n'a pas du tout le même impact dans un champ que sur l'autoroute ! Boralex signale sa présence de façon évasive, sans plus, à la fin d'un descriptif fourre-tout mélangeant tourisme et lieux communs ! En mettant « à proximité », dans préciser à quelle proximité ! (P 4 de l'étude de dangers.) Voir développement dans l'autre partie du dossier.